

## AIDE-MÉMOIRE SAISINE

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'IMMEUBLE OU DU GROUPE D'IMMEUBLES

(Loi 86-1290 du 23 décembre 1986 - article 44 ter & 44 quater)

#### **OBJET**

- Gestion de l'immeuble ou du groupe d'immeubles;
- Projet d'amélioration ou de construction-démolition;
- Conditions d'habitat;
- Cadre de vie.

#### **SAISINE DE LA COMMISSION PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

- Soit par plusieurs locataires;
- Soit par une association représentative des locataires;
- Soit par le bailleur.

#### **PIÈCES UTILES AU DOSSIER**

- Correspondance de saisine (formulaire ou lettre) :
  - indiquant vos noms, qualités et adresses ainsi que ceux du défendeur de même que l'adresse des logements objets du différend;
  - exposant l'objet du différend, les sujets contestés et ce que vous attendez de l'intervention de la commission;

- informant si la difficulté en cause touche tout ou partie du patrimoine;
- mentionnant le(s) nom(s), prénom(s) et qualité(s) du(es) représentant(s) (2 au maximum) des locataires requérants mandaté(s) aux fins de conciliation;
- Copie intégrale & lisible du bail et des avenants afférents s'il y a lieu;
- Le cas échéant, copie du plan de concertation locative;
- Le cas échéant, copie de l'accord collectif national et/ou local.

**ADRESSE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION**

D.D.C.S.P.P. Ardèche  
Politiques Sociales & Logement  
Secrétariat Commission Départementale de Conciliation  
Boîte postale 730  
07007 PRIVAS CEDEX  
Téléphone 04.75.66.53.00